



Le site d'informations sur les employeurs

Salariés

Médias

Employeurs

TOP 5 des meilleures entreprises

Fondé par un DRH de L'Oréal, meilleures-entreprises.fr est le 1er site d'informations sur les employeurs. Il permet aux salariés de toutes les entreprises de s'exprimer librement sur leurs entreprises et de les évaluer selon 6 critères : management, reconnaissance, réputation, culture, développement professionnel, environnement de travail.
Palmarès !

4 questions à Laurent LABBE, 33 ans, fondateur de meilleures-entreprises.fr et ex DRH chez L'Oréal.

Quelles sont actuellement les meilleures entreprises d'après leurs salariés ?

Catégorie Grands Groupes (+5000 salariés) :

1. Spie batignolles (86,7 EDV®)
2. Vivendi (80 EDV®)
3. Air Liquide (76,4 EDV®)
4. Suez Environnement (75,8 EDV®)
5. Bosch (66,1 EDV®)

Catégorie «Intermédiaire» (250 à 5000 salariés) :

1. Essilor (84,6 EDV®)
2. Hilti (78,3 EDV®)
3. Snecma (74 EDV®)
4. Ciments Français (72,9 EDV®)
5. Sephora (71,9 EDV®)

Catégorie PME (moins de 250 salariés) :

1. Arismore (68,3 EDV®)
2. Century 21 (62,9 EDV®)
3. Amadeus (62,5 EDV®)
4. April Group (60 EDV®)
5. Vertone (56,9 EDV®)

Comment interrogez-vous les salariés ?

Tous les salariés peuvent anonymement, librement et à tout moment évaluer leur entreprise.

Nous avons conçu un questionnaire très fin avec le Master RH du Ciffop (Université Paris 2). Ce questionnaire permet de structurer l'opinion des collaborateurs autour de 6 thèmes fondamentaux : reconnaissance, management, culture, environnement de travail, réputation, développement professionnel.

Les salariés attribuent in fine une valeur humaine à leurs entreprises : l'EDV® (Employee Development Value®).

A quoi sert l'EDV® ?

Le but de l'EDV® est de balancer l'omniprésence des indicateurs financiers et de prouver que la performance humaine d'une entreprise a vraiment une valeur.

Cette valeur pèse déjà auprès des candidats qui consultent régulièrement meilleures-entreprise.fr avant de postuler dans une entreprise; ou simplement les aide à préparer un entretien de recrutement.

Est-il légal d'évaluer son entreprise ?

Oui, à certaines conditions qui garantissent la non diffamation.

Seules les entreprises d'au moins 2 personnes peuvent être évaluées (CNIL).

Le questionnaire est fermé (pas de commentaires) et les résultats sont redressés.

Par ailleurs, seules les 100 meilleures entreprises sont présentées sous forme de classement sur meilleures-entreprises.fr

A propos de meilleures-entreprises.fr

Lancé fin 2010 par Laurent LABBE, DRH L'Oréal, meilleures-entreprises.fr est un site d'e-réputation et d'informations sur les employeurs développé en partenariat avec Kompas International, l'Université Paris 2 Master RH Ciffop. meilleures-entreprises.fr poursuit un double objectif : offrir aux candidats une informations multi sources de qualité sur les employeurs et accompagner les entreprises dans le contrôle de leur e-réputation et la promotion de leur image d'employeur.
Contact presse : contact@meilleures-entreprises.fr ; 06 65 62 66 44 ; 16 rue Guillaume Tell 75017 Paris